



Réunion de Comité Syndical du Lundi 18 Janvier 2016 – Mairie de Lullin Compte-rendu



Rhône-Alpes Région



Etaient présents :

Alain DEGENEVE, Celia BERNAZ, Marc BRON, Michael BRON Aline CARRON, Jean-François COLLOUD, Anne CORNIER-PASQUIER, Anne DESBIOLLE, Michel HARDY, Gérald LOMBARD, Denis MOUCHET.

Absents excusés :

Marielle DURET, Isabelle ENTZMANN, Jean-Louis GAVORY, Max MEYNET-CORDONNIER, Louis RODRIGUEZ, Gilles VANDERMALIERE.

Etaient également présent :

Jean-Louis VUAGNOUX, Christine VOISIN.

La séance a débuté avec l'approbation et la signature sans observations du compte-rendu de la dernière réunion de Comité Syndical (Jeudi 17 Décembre 2016).

AVENIR DU SYNDICAT

➤ **Point sur le transfert de la compétence tourisme**

Mme la Présidente fait un retour sur la rencontre avec le bureau de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, du 11 Janvier. Il en ressort que la compétence tourisme sera exercée sur tout le territoire de la Vallée Verte. Dans ce cadre, les communes de Boège, Saint-André de Boège et Burdignin pourraient choisir une promotion commune avec les autres communes de la vallée et donc rejoindre les Alpes du Léman. La Communauté de Communes du Haut-Chablais (représentée par sa présidente et son directeur) était présente à cette réunion. Ses représentants insistent sur la vigilance quant au niveau de compétence transféré (par exemple pour l'animation), qui doit être équivalent d'une Communauté de Communes à une autre. Autrement, une compétence pourrait être exercée sur certaines communes des Alpes du Léman et pas sur d'autres.

La commune de Mégevette souhaite, au 1^{er} janvier 2017, rester dans la destination Alpes du Léman. Une rencontre avec les élus de la Communauté de Communes des 4 Rivières sera organisée prochainement.

Au vu du champ d'application actuelle de la loi (transfert de la compétence aux Communautés de Communes) et dans la mesure où les compétences du Syndicat des Alpes du Léman seraient prises par les Communautés de Communes, les élus du Comité Syndical souhaitent que le rôle du Syndicat soit revu. Cependant, selon les dernières communications sur l'application de la loi NOTRe au tourisme et notamment sur les destinations porteuses d'une marque comme les Alpes du Léman, aucune décision précise ne peut être prise à ce jour sur le devenir du Syndicat.

Le Comité Syndical souhaite que le poste de chargé de mission tourisme soit maintenu, afin que des projets puissent continuer à être portés sur les huit communes du territoire.

➤ **Présentation de la convention d'objectifs**

La convention d'objectifs est présentée aux élus. Les modifications souhaitées sont :

- D'harmoniser les horaires d'ouverture du matin à 9h sur toute l'année.
- Ne pas développer de boutique dans les bureaux d'accueil et ce pour ne pas concurrencer les commerces.
- De conserver l'identité des villages dans la communication.
- D'accompagner la communication des stations.
- Que le personnel de l'Office rencontre les prestataires principaux pendant l'année.
- Dans le futur, de faire la promotion « sur le terrain » du territoire, par exemple sur les fronts de neige.

Délibération n°1 (code 2015/34)

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Mme la Présidente à signer la convention d'objectifs, une fois la rédaction finalisée.

PROJET DE TERRITOIRE 2015-2020 : ESPACE VALLEEN SADL/CCHC

➤ **Première maquette du plan d'actions**

La maquette du plan d'actions est présentée au Comité Syndical. Cette maquette a été réalisée en prenant en compte les propositions recueillies lors des réunions préparatoires avec les élus, techniciens et socioprofessionnels, pendant l'année 2015.

Le but est de définir le plus précisément les actions ainsi que les maîtrises d'ouvrage.

Le plan d'actions est préparé avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais et s'inscrit dans les objectifs de valorisation des ressources naturelles et culturelles, fixées par les financeurs du programme Espace Valléen 2015-2020. Le plan d'action sera remis le 25 Février.

Sur la maquette présentée, les modifications souhaitées sont :

- Ajouter le site de Très le Mont comme un site phare car multi-activités et avec une forte fréquentation hors période de neige. Pour rappel les autres sites phares des Alpes du Léman sont le lac de Vallon, le plateau de Moises et Super Saxel.
- Adapter le coût estimatif du sentier d'interprétation de Saxel.
- Préciser les aménagements VTT nécessaires côté Alpes du Léman et solliciter la Communauté de Communes de la Vallée Verte pour la maîtrise d'ouvrage des équipements côté Vallée Verte.
- Préciser les moyens pour le balisage et l'entretien des parcours de trail.
- Redéfinir le support de promotion des activités et loisirs de nature.

Le Comité Syndical souligne le montant élevé de la maison de la saisonnalité dans le projet Espace Valléen, pour un équipement qui bénéficiera uniquement aux stations de la Vallée d'Aulps. Les stations des Alpes du Léman n'ayant pas de problématique sur l'emploi des saisonniers. Le Comité Syndical souhaite que la maison soit accessible aux saisonniers des Alpes du Léman pour des conseils juridiques ou administratifs.

POINT SUR LES ACTIONS TOURISME EN COURS**➤ Projet de renouvellement de la signalétique randonnée pour Mégevette**

La commune de Mégevette souhaite rénover les panneaux de départ de ses circuits de randonnée (le montant sera indiqué prochainement, une fois le devis finalisé), en utilisant les lignes de subvention régionales dédiées.

Le montant subventionnable pour Mégevette, selon la clé de répartition utilisée sur ces projets est de 878 € pour la ligne 1.1.2 « Travaux structurants » et de 718,75 € pour la ligne 1.1.3 « Aménagements et équipements ».

Le tableau avec les montants subventionnables a été remis aux communes. Il sera demandé lors du prochain comité Syndical si les communes souhaitent utiliser la totalité de leur montant subventionnable ou céder une partie à la commune de Mégevette.

**CALENDRIER DES REUNIONS ET ECHEANCES IMPORTANTES
(MISE A JOUR DU 25/01/2016)****Comité Syndical n° 69**

Mardi 21 Mars – Mairie d’Habère Lullin – 18h30.

Conseil communautaire Espace Valléen avec direction des Offices de Tourisme

Mardi 2 Février de 17h à 18h15.

Comité de direction de l’Office de Tourisme

Début Avril (date à préciser)

Réunions techniciens :**Réunion avec le Conseil Départemental pour les co-financements Espace Valléen**

17 Février – 9h30.

Dates importantes pour information :**Transmission des plans d’actions finalisés pour tous les candidats Espaces Valléens**

25 Février 2016

Signature des membres du comité syndical (lors de la prochaine réunion de comité).